

L'insertion par l'activité économique dans les Vosges

QU'EST-CE QUE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) ?

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) vise à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles. Articulant activités professionnelles dans des structures dédiées et accompagnement personnalisé, ce dispositif vise la construction d'un projet professionnel durable.

QUI EST CONCERNÉ ?

Les bénéficiaires de l'IAE sont des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle : demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, etc.), personnes en situation de handicap, seniors en recherche d'emploi, personnes sous main de justice...

QUI SONT LES STRUCTURES DE L'IAE ?

- Associations Intermédiaires (AI)

Elles interviennent tous secteurs d'activité et pour tous types d'emploi. Pour cela, elles utilisent la mise à disposition, à titre onéreux, mais à but non lucratif. Elles offrent des missions flexibles et un accompagnement personnalisé. Elles concernent principalement services à la personne et aide à la collectivité, hôtellerie, gestion des déchets, transport, espaces verts, BTP, etc.

- Entreprises d'Insertion (EI)

Situées dans le secteur concurrentiel marchand, elles offrent des emplois salariés stables et favorisent l'acquisition de compétences techniques, un accompagnement social, des situations réelles de travail et de production notamment dans les secteurs de l'environnement urbain, des services à la personne et à la collectivité, le BTP etc.

- Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Organisés dans le secteur non marchand, de manière ponctuelle ou permanente, autour d'activités ayant un caractère d'utilité sociale, ils sont à l'initiative principalement d'associations et de collectivités locales. Ils sont centrés sur l'apprentissage par la pratique, le travail en équipe et le développement de compétences dans les secteurs de l'entretien des espaces verts, le maraîchage, la couture, la menuiserie, etc.

- Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Ces entreprises d'intérim centrées sur l'insertion professionnelle de salariés en difficulté mettent à disposition des entreprises des travailleurs dans des secteurs aussi variés que : BTP, transport, logistique, services à la personne et collectivité, agriculture, commerce, informatique, etc. Elles permettent le développement d'expérience professionnelle dans un large réseau d'entreprises.

- Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)

Elles aident les personnes en difficulté à développer une activité de travail indépendant, centrant leur action sur l'acquisition de l'autonomie professionnelle et le renforcement des compétences entrepreneuriales.

CHIFFRES CLÉS IAE VOSGES

- Nombre de bénéficiaires de l'IAE : 2903 personnes (978 ETP)
- Nombre de structures d'insertion : 55 SIAE (29 ACI, 1 ACI pénitentiaire, 19 EI, 4 AI, 3 ETTI, 1 EITI)



Une structure phare de l'IAE dans le département et soutenue par l'État ***AITHEX***

Cette structure, un atelier chantier d'insertion, est spécialisée dans la collecte de déchets recyclable, la récupération et la transformation de palettes en bois et des actions plus ponctuelles, en fonction des besoins de ses clients, tels que du conditionnement, le montage et l'assemblage ou la destruction d'archives.

Elle est conventionnée par l'État pour accompagner une centaine de salariés.

AITHEX travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales locales, les entreprises et commerces de son territoire et se positionne en tant qu'interlocuteur et partenaire sur les questions de développement durable territorial et de gestion des déchets.

Pour en savoir plus sur la structure : aithex-vosges.com

Contacts en département :

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Vosges (DDETSPP 88) : www.vosges.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Travail-emploi-solidarite-et-protection-des-populations/DDETSPP-des-Vosges

Angélique François : angelique.francois@vosges.gouv.fr